



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dopage

Question écrite n° 18125

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer, pour les cinq dernières années écoulées, combien de sportifs ou de dirigeants ont été pénalement sanctionnés pour cause de dopage ou de commercialisation de produits dopants.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de rappeler à l'honorable parlementaire que la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion de compétitions et manifestations sportives ne prévoit aucune sanction pénale - mais uniquement des sanctions disciplinaires - à l'égard des sportifs qui font usage de produits dopants ou emploient des procédés dopants alors qu'ils participent à des compétitions ou manifestations organisées ou agréées par les fédérations sportives. Les dispositions pénales de la loi précitée n'ont vocation à s'appliquer qu'aux personnes - quelle que soit leur qualité - qui administrent des substances dopantes, appliquent des procédés dopants, incitent à l'usage desdites substances ou procédés ou facilitent leur utilisation. Depuis son entrée en vigueur, aucune condamnation n'a été prononcée au titre de cette loi. En revanche, les dispositions légales relatives aux substances vénéneuses, aux stupéfiants ou aux médicaments contenues dans divers codes - code pénal, code des douanes ou code de la santé publique - permettent d'ores et déjà de réprimer la détention, l'usage ou la distribution de produits dopants lorsque ces derniers relèvent de ces catégories juridiques, ce qui est fréquemment le cas. Les données du casier judiciaire national ne permettent toutefois pas d'individualiser, au sein des condamnations prononcées sur ces divers fondements, celles qui auraient concerné des dirigeants de clubs ou d'équipes sportifs.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18125

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 1998, page 4389

**Réponse publiée le :** 26 octobre 1998, page 5929